

Herrou : « Nous irons jusqu'au bout et même encore plus loin »

Alors qu'il connaîtra vendredi son sort judiciaire, changement de stratégie pour l'agriculteur de Breil-sur-Roya. Il annonce la création d'un collectif d'avocats avec l'intention d'attaquer tous azimuts

Cédric Herrou, agriculteur de Breil-sur-Roya, figure de proue de l'aide aux migrants, a comparu le 4 janvier dernier à Nice pour aide à l'entrée, au séjour et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière. Le parquet a requis huit mois de prison avec sursis à son encontre. Le jugement doit être rendu vendredi. Un grand rassemblement de soutien est prévu à Lille aujourd'hui, demain à Paris et vendredi matin à 8h30 place du palais de Justice de Nice. Interview.

Dans quel état d'esprit êtes-vous à quelques jours du jugement ?

Je suis serein, déterminé. Je m'adapterai à la situation. Je suis en troisième et j'ai une boîte six vitesses.

Irez-vous jusqu'au bout du combat judiciaire ? Ferez-vous appel en cas de condamnation ?

Évidemment. Nous irons jusqu'au bout et même encore plus loin ! Nous avons établi plusieurs plaintes contre le

Département et la préfecture des Alpes-Maritimes pour mise en danger de mineurs. Un collectif d'avocats français et italiens est en train de se monter avec des gens résolus, très compétents.

Vous changez de mode d'action ?

Oui. Au début j'ai réagi un peu dans l'urgence. La seule solution que j'avais trouvée pour répondre à cette détresse humaine, c'est de les mettre dans ma voiture et de les faire passer. J'ai vu les limites de mon fonctionnement. Maintenant nous allons faire du juridique, du juridique, rien que du juridique. Nous allons nous placer sur le terrain légal et ça va faire mal. Car on est dans notre droit, dans notre devoir. Ce collectif recensera tous les gamins qui ont été reconduits illégalement en Italie.

Le problème des mineurs vous préoccupe ?

Il va falloir que la préfecture se justifie face à la reconduite systématique



de mineurs isolés. Nous sommes gouvernés par des hommes politiques à visée électoraliste qui se servent de la migration pour des discours populistes. Quand j'entends Eric Ciotti qui dit que les migrants sont des terroristes, c'est une insulte à des peuples, à des religions. Ces personnes, ces gamins que nous aidons sont en souffrance, ils fuient la guerre, les

persécutions. Sa responsabilité de président du conseil départemental est la prise en charge effective des mineurs isolés. C'est pas le cas.

C'est-à-dire ?

À Vintimille il y a 17 % de mineurs. Il y a eu 35 000 reconduites à la frontière en 2016 et seulement 350 mineurs pris en charge, dont 100 par nous. Au

niveau des chiffres ça ne colle pas ! Les gamins sont arrêtés à Cannes, Nice et reconduits. 10 % des mineurs qui sortent de l'Assistance sociale éducative sont reconduits en Italie. Tout ce système coûte énormément d'argent, ne sert à rien, et traumatise ces gamins.

Vous changez votre mode d'action. Est-ce à dire que vous abandonnez l'idée de faire passer des migrants avec vous ?

Si la nuit j'en vois qui sont en danger immédiat, je les prendrai dans ma bagnole et je continuerai à le faire. C'est légal de porter assistance, quelle que soit leur couleur de peau.

La justice veut-elle faire de vous un exemple ?

C'est même un exemple de justice à deux vitesses. C'est un procès politique. Rendez-vous compte ! Avec cette perquisition chez moi et des policiers en tenue d'assaut faisant sortir trois gamins en les tenant en joue, on est dans un autre monde ! Les autorités

pètent un câble.

Recevez-vous toujours autant de courriers ?

Un peu moins de menaces de mort, heureusement.

Des menaces de mort ?

Oui, beaucoup. Google n'a toujours pas enlevé mon nom et mon adresse dans les recherches. Je leur avais adressé une demande par écrit, ils m'avaient rappelé. La personne que j'avais eue au téléphone avait bien compris que j'étais menacé de mort. Elle m'a même dit que j'avais le soutien de Google France. J'attends qu'ils l'enlèvent maintenant.

Vous recevez aussi des courriers de soutien ?

Énormément. Avant je trouvais surtout des factures dans ma boîte aux lettres, aujourd'hui ce sont majoritairement des messages d'encouragement. Des courriers sympas, plein d'humanité.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR GRÉGORIE LECLERC
gleclerc@nicematin.fr**

Migrants mineurs : l'alerte d'Amnesty International

Dans un rapport qui ne sera diffusé qu'aujourd'hui, mais dont Nice-Matin s'est procuré les grandes lignes en avant-première, Amnesty International attire l'attention des autorités françaises sur le traitement des migrants mineurs à la frontière franco-italienne. Selon une mission d'inspection diligente fin janvier par l'ONG, des contrôles opérés par les autorités « ignorent le cadre juridique qui prévaut dans les législations françaises et européennes ». Amnesty International a notamment constaté que les personnes interpellées ne se voient pas toujours notifier leurs droits. Notamment celui de demander l'asile. Amnesty International s'inquiète particulièrement du sort des mineurs. « Les enfants sont traités comme des adultes. Bien souvent, ils ne font l'objet d'aucune mesure



Jean-François Dubost, Amnesty. (DR)

d'identification pour savoir s'il s'agit d'enfants ou de jeunes majeurs. Ils sont renvoyés de façon extrêmement sommaire», s'inquiète Jean-François Dubost, responsable du programme Protection des populations pour Amnesty et coordonnateur de la mission. L'ONG dit ainsi avoir constaté que des contrôles multiples, en gare de Menton par exemple, donnaient lieu à des renvois immédiats, en train, de l'autre côté de la

frontière sans autres vérifications d'âge. « *Il y a une infraction sévère à la loi sur la protection de l'enfance en France et à la convention internationale des droits de l'enfant,* note Jean-François Dubost. L'ONG relève que cette mauvaise prise en charge expose ces enfants à certains types de trafics, humains notamment. Elle dit regretter que les autorités n'aient pas répondu à leurs demandes d'information sur les chiffres de prise en charge. L'ONG évoque un « *mépris des conventions nationales et internationales.* » Selon le coordinateur de la mission, « *les droits des personnes sont violés. Cela en pousse certains à emprunter des chemins dangereux. Nous demandons au ministère de l'Intérieur de remettre de l'ordre et de mettre fin aux inégalités dans les pratiques et de protéger les enfants.* »

Enfants reconduits en Italie : plainte déposée

« *Consternées.* » M^e Maeva Binimelis et M^e Mireille Damiano, avocates au barreau de Nice, ont déposé une plainte hier matin auprès du procureur de la République. Elles ne comprennent en effet pas comment trois migrants mineurs, qu'elles défendent, ont pu être accompagnés de l'autre côté de la frontière alors qu'ils sont légalement sur le territoire français. Fin décembre, AL ⁽¹⁾, 17 ans, et son petit frère Meha, 16 ans, tous deux Érythréens, franchissent seuls la frontière. Dans le même temps, un troisième mineur, Nat. Érythréen de 17 ans, en faisait de même. Une requête aux fins d'assistance éducative était déposée pour les trois. Ils seront acceptés dans un foyer niçois de l'association A.L.C. « *Leur ont été remises des attestations de prise en charge et*



M^e Binimelis.

(Photo Sébastien Botella) *de domiciliation»,* souligne M^e Binimelis. Selon l'avocate, le tribunal correctionnel de Nice leur expliquait même, lors d'une audience du 4 janvier, « *qu'ils n'étaient pas empêchés de circuler sur le territoire français, et que le document qui leur était remis leur permettait de justifier de leur situation.* » Libres de leurs mouvements, tous trois auraient pris un train le 2 février dernier pour Cannes. Selon

l'avocate, les trois mineurs seraient alors tombés sous un contrôle de police. « *Ils ont été interpellés, ont passé cinq heures au poste avant d'être ramenés à la frontière,* » s'insurge l'avocate. Trouvant les trois mineurs, les carabinieri italiens les auraient alors renvoyés vers la France, avant que, toujours selon l'avocate, la Police aux frontières (PAF) française ne les renvoie une nouvelle fois vers l'Italie en train, où leur conseil est allé les retrouver hier. Une plainte contre X pour délaissement de mineurs a été déposée par les deux avocates s'appuyant sur le « *code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.* » Les trois enfants auraient réintégré leur foyer.

G. L.

⁽¹⁾ Leurs prénoms ont été masqués pour protéger leur anonymat.